Au cœur de ma ville
INONDATIONS
La commune **FAIT FACE**
P. 22

Au cœur de ma ville
LE MAIRE RÉPOND
PLU Des réponses à nos questions **P. 10**

Sortir dans ma ville
JUILLET À NOVEMBRE
Des idées pour vos loisirs et vos soirées **P. 33**

LA LETTRE

du Mesnil-le-Roi

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS
NUMÉRO 103 JUILLET 2016

L'église en restauration

1001TRANSPORT

La société **1001Transport** est située au Pecq et propose diverses prestations de transport de personnes, notamment :

- Accompagnement des personnes isolées ou âgées pour des déplacements "même petits" de la vie courante (courses, médecin, restaurant, marché, sorties en soirée).
- Transport de personnes à destination des aéroports, gares parisiennes et vers toutes autres destinations de votre choix.
- Les parcs de loisirs (Astérix, Disney, Mer de sable,...) et lieux touristiques (Versailles, Chantilly, Mont st Michel, Mémorial de Caen, Châteaux de la Loire, ...).
- Mise à disposition d'une berline de luxe avec chauffeur trilingue (français, anglais, italien) pour des soirées événementielles avec accueil de vos clients VIP.

La volonté affichée de **1001Transport** est d'offrir aux Mesnilloisis des services de proximité qui s'appuient sur une prestation de qualité.
Tous les tarifs sont fixés à l'avance donc pas de mauvaise surprise.

Contact **06 69 58 19 61**

---

idBRICO

BRICOLAGE - JARDINAGE - DÉCORATION

800m² au cœur de Maisons-Laffitte

OUVERT DIMANCHE MATIN

34 ter, avenue Saint-Germain

01 39 12 12 18

idbrico.com

NOUVEAU dans votre magasin

ELECTROMÉNAGER
IMAGE ET SON

3500 produits disponibles sous 48/72H

Outillage
Peinture
Electricité
Plomberie
Jardinerie
Animalerie
Ménager

U express Le Mesnil le Roi

U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS magasins-u.com

FRAÎCHEUR
et
TRADITION

OUVERT du Lundi au Samedi de 8h30 à 20h
le Dimanche de 9h à 12h45

ÉDITO

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT SE CONFOND avec celle du village

Chères Mesniloises, Chers Mesnilois,

Les pluies et inondations de juin dernier ont causé des dégâts importants sur notre commune, dans quelques habitations et sur des installations municipales. J'espère que l'état de catastrophe naturelle, qui nous a été reconnu le 15 juin permettra aux sinistrés d'être dédommagés convenablement. Ces inondations ont surtout détruit 95 % des récoltes maraîchères à une période cruciale de l'année et hypothéqué toute la production 2016. Elles mettent en cause la survie des deux exploitations.

Or, le Mesnil, sans ses maraîchages, perdrait son identité. Qui peut imaginer 60 hectares transformés en friche ! Le Conseil Municipal a affirmé sa solidarité à nos maraîchers et a salué leur volonté et leurs efforts pour "repartir".

Je remercie le personnel communal, les élus qui, à cette occasion, se sont mobilisés pour organiser les secours éventuels, gérer la cellule de crise et assurer une permanence nuit et jour, ainsi que tous les Mesnilois qui ont proposé leurs services pour diverses tâches.

Cet événement a permis de vérifier la validité de notre Plan de Sauvegarde mais la nécessité de l'actualiser. Il a aussi justifié, le bien fondé du Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui fixe les limites des constructions inscrites dans notre Plan Local d'Urbanisme.

Ce PLU a été arrêté par le Conseil Municipal le 26 mai. Le 3ème et dernier dossier qui précise les zonages et le règlement est résumé dans cette *Lettre*. Il sera soumis à l'enquête publique en octobre prochain avant son adoption définitive.

Dans un tout autre domaine, je souhaite évoquer l'état de l'église Saint-Vincent. Les siècles et la pollution ont sérieusement attaqué les moellons extérieurs du chœur. Une restauration urgente et importante s'impose pour préserver l'édifice le plus marquant de notre patrimoine communal. Son histoire se confond avec celle du village. Sa restauration concerne tous les habitants attachés à l'identité du Mesnil. Particuliers et entreprises peuvent apporter leur soutien en bénéficiant des avantages fiscaux liés au mécénat, en liaison avec la Fondation du Patrimoine. Je remercie à l'avance tous ceux qui répondront à cet appel.

En ce début juillet, je pense aux Mesnilois qui n'auront pas la possibilité de partir en vacances et en particulier aux personnes isolées : qu'elles n'hésitent pas à se manifester auprès de la mairie pour être visitées régulièrement.

Je souhaite à tous un excellent été, ensoleillé !, et vous donne rendez-vous à la "rentrée".

Le Maire

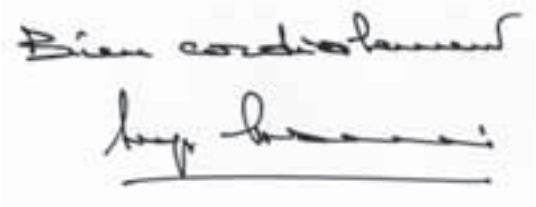

SOMMAIRE

4 Dossier
PATRIMOINE

9 En bref

10 Au cœur de ma ville
LE MAIRE RÉPOND
URBANISME
INONDATIONS
RENCONTRES ENFANTINES
TRAVAUX - SÉCURITÉ
SCOLAIRE
RETOUR SUR IMAGES
ÉVÉNEMENTIEL

15 P.A.D.D.

32 Tribune libre

33 Sortir dans ma ville

34 Informations

Journal Municipal d'Informations
Directeur de la publication : M. Le Maire, Serge CASERIS, Secrétaire de rédaction : Elisabeth MESSAGER, Maire-adjoint
Conception, réalisation : Patricia Anssens - Impression : Artimedia, RCS Paris B 419 235 049. Papier blanchi sans chlore, ni acide. Dépôt légal juillet 2016.

Ne pas jeter sur la voie publique - Photos non contractuelles.
p1 Salamandre © mirabile, p23 © Albachiaraa > Fotolia.com - DR.

Par **Le maire, Serge Caseris**
Philippe Dugard, maire-adjoint

RESTAURATION de l'église Saint-Vincent

L'église Saint-Vincent fait partie du patrimoine communal depuis la loi de 1905. Elle est inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis 1948.
La commune, propriétaire, a la charge des gros travaux et la paroisse, qui en a l'usage, celle de l'entretien courant.

Aujourd'hui, les communes n'ont plus les moyens d'assumer le coût des réparations de leurs églises. Elles tombent alors en ruine… et sont souvent détruites ou vendues pour d'autres utilisations... Tout promeneur qui emprunte l'impasse Saint-vincent peut constater la dégradation rapide et importante des pierres du chevet comme des meneaux qui enserrent les vitraux. S'il n'y a pas encore péril, il y a urgence à réaliser des réparations de sauvegarde.

Nous avons en 2014 démarré les démarches pour une restauration dans les règles de l'art avec un architecte agréé par les Bâtiments de France et sollicité des subventions qui seront inférieures à nos attentes compte tenu des restrictions budgétaires.

C'est pourquoi, nous avons décidé, comme d'autres villes, de faire appel à tous les Mesnilois, particuliers et entreprises, en espérant qu'ils sauront mobiliser leurs relations, leurs réseaux, à cette action de mécénat qui offre par ailleurs des avantages fiscaux.

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

L'église Saint-Vincent, au-delà du fait religieux qu'elle représente, est un livre ouvert de l'histoire de notre commune. Pendant près de deux siècles, elle servit aussi bien de lieu de culte que de salle commune pour les assemblées du village.

C'est un acte du roi Robert II, fils d'Hugues Capet, qui nous révèle l'existence, dès le Xème siècle, d'un édifice religieux au Mesnil-le-Roi, tenu par les moines de Poissy, pendant plus de cinq siècles. De cette église originelle, nous n'avons aucune information.

Son délabrement conduit Antoine Le Moyne, seigneur du Mesnil, qui possède le "château" de Vaux, à entreprendre en 1550, à ses frais, la construction de l'église actuelle.

Une inscription sur le marbre et sur l'un des piliers du chœur nous indique qu'elle fut "inaugurée", consacrée, en 1587.

Sa construction couvre pratiquement toute la période des guerres de religion, ce qui peut expliquer son étonnante architecture et un sentiment d'inachevé : si le chœur et le transept portent la marque

> Ci dessus, notre église en 1900. Archives cartes postales.

du gothique flamboyant, la nef, sans doute plus tardive, apparaît anachronique.

La chapelle seigneuriale offre une splendide peinture murale représentant les armoiries de la famille de La Salle, liée aux Le Moyne. Elle entendait montrer son privilège de fondateur sur Les Longueil de Maisons-Laffitte. Une lutte perdue devant les tribunaux qui se traduisit par l'arasement du tombeau des Le Moyne et l'inscription des armoiries du puissant marquis de Maisons sur les piliers de l'église.

Lorsqu'en 1804, Napoléon voulut supprimer la paroisse, sinon l'église, pour la rattacher à Maisons, ce fut une révolution dans le village et le projet abandonné !

Le sol de l'église est un véritable cimetière, les nobles familles et les prêtres étant de coutume inhumés, selon leur rang, dans le chœur, la chapelle et, parfois, les gens du peuple dans la nef.

À l'extérieur, le clocher avec sa flèche octogonale en pierre, logeait 3 cloches dont subsiste celle installée en 1596, les 2 autres ayant été fondues en 1793 pour les canons des armées révolutionnaires. En 2007, 2 nouvelles cloches ont été replacées dans le beffroi. Ce clocher, garde la trace des balles de mitrailleuses tirées des avions américains lors du bombardement de mars 1942.

Sur son flanc nord, un étrange cadran solaire indique les heures d'été.

L'horloge d'origine a été réalisée au XVIème siècle, réparée en 1785 et 1875 par les célèbres horlogers Lepaute, qui habitèrent le château du Belloy. Le mécanisme est aujourd'hui conservé en mairie.

> Ci-dessus, état des moëllons et des meneaux d'un vitrail du chevet.

LES TRAVAUX PRÉVUS

Les désordres concernent essentiellement les façades. Celles du chœur sont les plus endommagées et particulièrement les soubassements extérieurs. Heureusement les revêtements de sol sont bien conservés à l'exception de ceux du porche ; les vitraux sont complets même si les fers sont corrodés. Les couvertures en ardoise, la zinguerie et la charpente visible sont en bon état.

Un diagnostic détaillé établi par le maître d'œuvre :

- L'altération profonde des parements, due à une maladie de la pierre qui entraîne un délitement de la partie superficielle et l'apparition d'une croûte noire.
- L'altération des joints, souvent très creusés.
- Des reprises au ciment sur les têtes des contreforts et le mur sud de la sacristie.
- Des éclats (ou épaufrures) sur les arêtes des bandeaux, corniches et tableaux des baies.
- La fissuration des petites allèges de sculptures rapportées.
- Des traces de remontées d'humidité, efflorescences parfois accompagnées de sel de surface, surtout au nord et au sud du chevet.
- Le décollement de l'enduit de la façade nord du transept, très soufflé qui menace de tomber.
- La fissuration des arcs et voûtes du transept nord.
- Des désordres à l'intérieur de la tourelle : pierres altérées, sous face en plâtre décollée, marches en mauvais état.
- La fissuration des murs de la nef, parements intérieurs très encrassés.

> Dans la chapelle, les armoiries de la famille de La Salle date du XVIIème siècle.

Deux tranches de travaux

Première tranche sur l'extérieur (prévue en 2016 – 2017)

À l'exception des façades du clocher, restaurées en 2007, les travaux consisteront à purger, nettoyer les parements en pierre de taille, à dégarnir les joints. Les pierres les plus abîmées seront changées, confortées par un coulis de chaux. Des ragréages ponctuels un regarnissage des joints et une patine d'harmonisation sont prévus. Pour limiter les remontées d'humidité, une fouille en pied de façade sera réalisée avec pose d'un drain, et réalisation d'une bande gravillonnée.
Coût estimé des travaux : 480 000 € H.T.

Deuxième tranche à l'intérieur de l'église (2018 ou 2019)

Après avoir pioché l'enduit, il s'agira de consolider les maçonneries internes désorganisées, calfeutrer les fissures et refaire un enduit au mortier de chaux naturelle.
Le remplacement des pierres, le recalage de la base de la tourelle escalier, le réglage des marches en bois incluant la remise en état de leur sous-face, le nettoyage du beffroi et la réalisation d'un chemin de service sécurisé pour permettre l'accès à la charpente font également partie de cette tranche de travaux.
Coût estimé des travaux : 315 000 € H.T.

[LE SAVIEZ-VOUS ?

Construite en moellons tendres du pays, l'église Saint-Vincent a subi de nombreuses dégradations au cours du temps, liées aux intempéries, à la foudre et aux guerres. À chaque fois, les Mesnilois et la commune ont versé leur écot pour la préserver.

PARTICIPER
à la restauration !

Restaurer et préserver notre patrimoine : un projet qui nous concerne tous.

Depuis sa construction en 1587, l'église Saint-Vincent dresse son clocher au cœur du village du Mesnil-le-Roi. Elle offre l'exemple d'un bâtiment qui retrace à la fois la spiritualité, les arts et l'histoire de la France. Depuis la consécration de l'édifice, ces pierres sont les témoins des hommes, de leur vie quotidienne et de leur foi, à travers les siècles passés.

Aujourd'hui, cette église requiert des travaux de restauration importants pour continuer à offrir aux femmes et aux hommes de ce temps ainsi qu'aux générations futures la vue de son clocher qui surplombe la plaine, entre Seine et forêt. C'est un projet de la mairie, important, prévu sur plusieurs années. Il sera réalisé en liaison avec la Direction des Affaires Culturelles, le concours de la Région, de l'architecte, des artisans et des entrepreneurs qui vont se succéder au chevet de l'église, **est aussi le vôtre.**

CONTRIBUER AU PROJET EN PARTICIPANT À LA SOUSCRIPTION

Que vous soyez Mesnilois ou Mansonnien attaché au patrimoine de la ville ou visiteur désireux de vous impliquer dans la sauvegarde et la préservation du patrimoine local, nous vous offrons la possibilité de contribuer à ce projet en participant à la souscription que nous lançons sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.

Vous pouvez contribuer par :

• **Chèque** en remplissant le bulletin glissé dans cette lettre et en envoyant un chèque à l'ordre de "Fondation du Patrimoine - Saint-Vincent au Mesnil-le-Roi" à :

FONDATION DU PATRIMOINE
Fondation du Patrimoine,
Délégation régionale d'Île-de-France
8, passage du Moulinet - 75 013 Paris

• **Carte bancaire** sur le site internet sécurisé de la Fondation du Patrimoine :
www.fondation-patrimoine.org

Les dons donnent droit à une réduction d'impôt sur les revenus ou d'ISF pour les particuliers et une réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises.

[Tout un programme pour lancer la souscription

En septembre, participer aux événements autour de notre patrimoine

➔ **Du samedi 3 au samedi 17, exposition à la bibliothèque Émile Littré**

Pour organiser cette exposition ***L'église son histoire, ses fêtes*** nous faisons appel à vos trésors cachés dans vos albums-photos et particulièrement aux fêtes du 4ème centenaire de l'église en 1987.
Pour tout renseignement : 01 39 62 07 62

➔ **Samedi 17, à l'église**

• 16h - Conférence ***L'église et son histoire*** - Serge Caseris

• 20h30 - Concert

➔ **Dimanche 18**

14h/17h - Visites guidées de l'église : petits et grands sont conviés pour des visites adaptées à chaque tranche d'âge.

En novembre, un patrimoine qui s'expose

Artistes peintres et photographes, vous êtes invités à réaliser une œuvre sur le thème ***Autour de Saint-Vincent*** et à l'offrir pour soutenir les travaux de restauration de l'église. Vos œuvres seront exposées à la Salle Brassens **du samedi 5 au dimanche 13 novembre et feront l'objet d'une vente aux enchères le dimanche 13 novembre.** Les fonds collectés seront reversés à la Fondation du Patrimoine au profit des travaux de restauration.
Pour tout renseignement : 01 34 93 26 00

shiva
Vous allez adorer rentrer chez vous
Réduction d'impôt de 50%
MÉNAGE ET REPASSAGE À DOMICILE
shiva.fr
Maisons-Laffitte × 48, av de Paris × 01 80 35 00 15

ÚRBITA
TECHNOBIKE 78
2 rue Saint Nicolas
Maisons-Laffitte
Tél. 01 39 62 05 34
À partir de 149 €

NOUVEAU SUV 2008
GUILLUT
PEUGEOT
MÉCANIQUE - CARROSSERIE
VÉHICULES NEUFS
3 rue Pauline Kreuscher
78600 Maisons-Laffitte
Tél.: 01 39 62 16 97
Fax : 01 39 62 26 58
www.guillut-peugeot.com

Rideaux
de la création
à la réalisation
SOLDES
25% SUR LES TISSUS
20% SUR LA CONFECTION
la maison du rideau
31, rue du Fossé
78600 Maisons-Laffitte
01 39 62 51 77
Décoratrice conseil
Tapisserie
sièges & canapés
Tenture murale
www.la-maison-du-rideau.fr

La Boucherie des Terroirs
BOUCHERIE - CHARCUTERIE
RÔTISSERIE - TRAITEUR
M. DELABARRE
CENTRE COMMERCIAL
45, rue Maurice Berteaux
LE MESNIL LE ROI
Tél. 01 39 12 00 12
www.laboucheriedesterroirs.fr
Du mardi au jeudi : 8h00-12h30 - 14h30-19h30
Les vendredi et samedi : 8h00-19h30 sans interruption
Le dimanche : 8h00-13h00

BREVES

SÉCURITÉ

Opération Tranquillité absence

Vous êtes prêts à partir en vacances, vous craignez pour votre domicile et vous avez raison. Car, chaque été, malheureusement, des cambriolages sont commis dans les habitations désertées par leurs habitants. Certes les risques sont bien moindres pour ceux qui ont fait installer un système d'alarme. Pour les autres il est conseillé de faire appel à la vigilance du voisinage, de faire retirer régulièrement son courrier et de faire visiter de temps à autre son domicile par des amis afin qu'il paraisse temporairement occupé. Faîtes appel immédiatement appel au **17** pour tout fait ou tout comportement suspect, surtout durant cette période.

Mais surtout, il vous est proposé comme chaque année de vous inscrire à la mairie ou au commissariat de police pour bénéficier de l'opération **Tranquillité absence**. Notre policier municipal et les policiers nationaux se partagent en effet la tâche de passer de façon aléatoire pour contrôler votre domicile, ses alentours et cela jusqu'à votre retour. L'ensemble des inscriptions leur permet en outre de mieux déterminer les secteurs où les absences sont les plus nombreuses et d'organiser leurs patrouilles et surveillances en conséquence. Ainsi votre inscription à cette opération ne renforce pas seulement votre sécurité particulière, mais elle permet d'améliorer les dispositions de prévention au bénéfice de tous.

Aidez-vous, aidez-nous à mieux lutter contre les cambriolages. L'inscription est à faire 8 jours avant votre départ, sur un document disponible en mairie, au commissariat de police et sur le site de la ville : www.lemesnilleroi.com

DÉFIBRILLATEUR

IL PEUT SAUVER DES VIES

Après les deux gymnases rue des Grands champs et le Tennis Club de la rue de Bellevue, c'est la Maison de Santé Pluridisciplinaire, avenue de la République qui vient d'être équipée d'un défibrillateur automatique externe qui permet à chacun de sauver des vies. Un don du Lions Club a permis l'acquisition de l'appareil, installé et raccordé par les soins des services techniques municipaux.

Des instructions simples et claires données sous forme vocale et à l'écran sont complétées par des images sur le panneau frontal pour fournir des rappels visuels au sauveteur. Grâce à des mesures automatiques, l'appareil adapte le traitement a chaque patient afin d'atteindre le même niveau élevé d'efficacité.

Il n'en reste pas moins que la première instruction rappelée sur l'écran consiste à appeler les services de secours soit le 15.

> La cour de l'école Clos De La Salle

> Boulevard Pasteur fleuri invitant à une pause pour les passants.

PLAN LOCAL D'URBANISME
Des réponses à nos questions

La lettre : Le Conseil Municipal vient d'arrêter le Plan local d'urbanisme à l'unanimité moins une voix. Les Mesnilois vont prendre connaissance avec les documents que nous leur présentons, des principales règles qui vont régir demain l'utilisation du sol dans la commune et les constructions ou modifications du bâti existant à venir.

Quels principes vous ont guidé dans les choix retenus ?

Serge Caseris : J'irai au plus simple, le Mesnil-le-Roi a une identité qui fait que ses habitants aiment leur commune. Leurs enfants souhaitent, très souvent, s'y établir à leur tour.

Pourquoi est-on bien au Mesnil : la commune est à taille humaine et il y règne un "esprit village". Elle est à la fois urbaine et rurale. Elle dispose de vastes espaces naturels en sus de la forêt domaniale. L'habitat, même dans les zones où il est le plus dense, qu'il soit pavillonnaire ou d'ensembles collectifs est "vert", grâce aux plantations, aux jardins et dans certains secteurs à la protection paysagère que l'ancien POS avait permis de maintenir.

De plus, la commune dispose de toutes les infrastructures souhaitables répondant aux besoins des habitants. Elle bénéficie d'un accès relativement facile aux transports en communs, bus, R.E.R. ou S.N.C.F. Alors mon premier devoir d'élu est de préserver ces acquis !

Mais préserver ne veut pas dire refuser d'évoluer. De tout temps, sans évolution, une cité s'appauvrit et dépérit. L'évolution est rendue impérative à la fois par les besoins de notre population et par la loi.

Deux objectifs s'imposent : maintenir l'équilibre social actuel et rajeunir la commune. Au dernier recensement, la population diminue, en particulier chez les jeunes ! Dans les écoles, des classes ont

> La résidence du Château de Vaux, près de la mairie, la plus récente réalisation de logements sociaux.

“

Préserver ne veut pas dire refuser d'évoluer. De tout temps, sans évolution une cité s'appauvrit et dépérit. L'évolution est rendue impérative à la fois par les besoins de notre population et par la loi. Deux objectifs s'imposent : maintenir l'équilibre social actuel et rajeunir la commune.

fermé ces dernières années, d'autres sont menacées si nous ne faisons rien. On en connaît les principales raisons : manque de logements, coût des terrains et des constructions interdisent aux jeunes foyers de s'installer que ce soit en location ou en achetant un logement.

Par ailleurs, la loi ALUR a changé les règles de l'urbanisme. Elle a notamment supprimé le C.O.S et la surface minimale pour bâtir et elle nous impose d'avoir non plus 20 % mais 25 % de logements sociaux. Nous sommes sanctionnés financièrement car nous n'en disposons que d'un peu plus de 21 % ! Ce sont aussi toutes les réglementations ou orientations obligatoires des différents schémas directeurs régionaux, en particulier le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), nous imposant d'ici 2030 une densification de l'habitat et de la population de 10 % !

Avec ce PLU, j'ai donc recherché, avec le Conseil Municipal à satisfaire à ces trois impératifs :

• Préserver absolument l'identité et l'esprit village de notre commune ;

• Lui permettre de renouer avec une croissance démographique raisonnable au bénéfice des jeunes qui souhaitent s'installer comme des anciens qui cherchent un habitat mieux adapté à leurs besoins,

• Répondre naturellement aux obligations légales pour aboutir à une évolution équilibrée.

> La résidence La Sablière de nombreux logements sociaux situés dans le haut de la Cité.

Quels sont donc les grands changements introduits par le projet de nouvelle réglementation qui vient d'être arrêté par le conseil municipal ?

S.C. : En matière de zonage le changement est à la fois d'importance et minime. D'importance car il adopte la nouvelle nomenclature légale. Ainsi vous ne trouverez plus de zone naturelle où des constructions nouvelles soient possibles. Une zone est soit naturelle et forestière, soit urbaine ou à urbaniser, soit agricole. Les zones ont donc été redéfinies avec rigueur et vous les retrouvez dans le document joint.

D'importance également, car vous trouverez deux zones à urbaniser donnant sur la rue Jules Rein, et sur lesquelles la commune a décidé d'une "orientation d'aménagement et de programmation". Leur utilisation est donc déterminée : les programmes immobiliers possibles y seront obligatoirement à orientation sociale.

Pour le reste, le changement est minime et n'affecte pas le patrimoine des Mesnilois. La cartographie de l'ancien POS n'a été modifiée qu'à la marge pour tenir compte d'anomalies perçues au fil des années ou de besoins d'équipements publics nouveaux ou agricoles.

Et la réglementation sur chaque zone.

S.C. : Deux points importants :

• Le premier est l'adaptation des règles d'implantation des constructions au sol ou des divisions des propriétés existantes. Il s'agit de compenser la suppression du COS et de la surface minimale pour bâtir. Les règles actuelles vont permettre une certaine densification, mais pas n'importe comment !

Pour chaque zone urbanisée, vous trouverez ainsi les règles relatives aux distances devant séparer une construction de l'alignement, des limites de la propriété voisine, ainsi qu'à la largeur des voies d'accès aux propriétés en second ou troisième rideau lorsqu'elles sont implantées en profondeur.

Vous aurez aussi – très important- un coefficient d'emprise au sol des constructions et la part du terrain constructible à conserver en pleine terre (50 % généralement). S'y ajouteront, en cas de division, les distances minimales à respecter entre façades principales ou latérales de la construction existante et de la construction projetée.

Nous avons recherché des règles permettant de construire dans le cadre d'un urbanisme harmonieux et respectueux pour tous.

• Le second point est l'importance accordée à l'aspect environnemental, à la protection paysagère et du patrimoine, au respect des espaces verts et à l'intégration des nouvelles constructions dans leur milieu. Toute une série de règles déterminant notamment la hauteur et l'aspect des constructions, dont certaines figuraient déjà dans l'ancien POS, sont là pour éviter une dégradation du milieu de vie et des atteintes à notre patrimoine commun, qu'il soit historique ou naturel.

Ces seules mesures vous permettront-elles de satisfaire aux obligations en matière de logement social ?

S.C. : Le territoire communal est inconstructible à près de 50 % : la zone de risques d'inondation, la zone protégée de la grande terrasse de Saint-Germain, l'emprise de l'A14, la surface de terres cultivables incompressible de par la loi, les zones de carrières... Le territoire constructible l'est déjà énormément et ne présente plus guère de grandes surfaces propres à être aménagées aisément en dehors des deux zones à urbaniser que je viens d'évoquer et destinées à des programmes essentiellement sociaux. Elles seules seront insuffisantes pour couvrir notre obligation légale.

> Place de la Girouette, un bel endroit végétalisé offrant un espace jeux aux jeunes et des bancs pour les promeneurs..

Nous espérons également bénéficier d'un conventionnement pour des logements aidés de l'EHPAD, qui seraient alors considérés comme logements sociaux.

On parle donc aussi d'un projet de densification pour la "Cité de la Sablière" ?

S.C. : Je sais que c'est un sujet très sensible pour tous nos concitoyens et en premier lieu pour ceux qui y vivent. Je connais leur inquiétude et je veux les assurer que nous portons une grande attention aux intentions du bailleur social "ICF La Sablière" avec lequel nous avons pris des contacts.
Ce bailleur a deux objectifs : il a obligation de participer à l'effort de construction de logements sociaux en région parisienne et il entend rénover progressivement son patrimoine très ancien et difficile à mettre aux normes.
Il nous a déjà proposé à trois reprises des programmes de restructuration de la Cité.
Nous avons refusé fermement les 2 premiers projets dont l'ampleur, les caractéristiques ne correspondaient ni à notre conception de ce que doit être Le Mesnil-le-Roi, ni à la qualité de la vie pour les habitants de la Cité, ni supportables financièrement par la commune du fait des équipements municipaux nouveaux qu'ils impliquaient.

Dernièrement, une nouvelle proposition plus raisonnable et équilibrée, ne touchant que la zone pavillonnaire, nous a été présentée. J'ai donc souhaité, avec les élus, que la "Sablière" présente rapidement son avant-projet aux habitants concernés car toutes les rumeurs courent actuellement sur ses intentions comme sur les nôtres. Elle s'est engagée à établir une véritable concertation en créant une instance de dialogue entre toutes les parties concernées. Qu'ils soient assurés que nous y veillerons pour eux et dans l'intérêt même de tous les Mesnilois avec l'objectif de bénéficier de droits d'attribution sur une part aussi large que possible des logements.
Une évolution est incontournable du fait des impératifs légaux. L'État peut se substituer à la commune si celle-ci oppose systématiquement un refus. Mieux vaut donc établir un réel dialogue entre toutes les parties concernées. J'ajoute que, contrairement aux rumeurs, ce serait en tout état de cause une opération sur plusieurs années car les droits et la protection des locataires actuels sont un impératif.

Quelle est pour les Mesnilois la prochaine grande étape à venir ?

S.C. : Ce sera l'enquête publique en octobre ou novembre prochain. Dès à présent, un exemplaire est ainsi consultable en mairie.

Pour conclure, je souhaite rappeler 2 choses : si nous tentions de "geler" le Mesnil tel qu'il est, l'État – le Préfet – peut se substituer à nous à tout moment pour atteindre les objectifs fixés par la loi. D'autre part, l'urbanisme et les permis de construire sont normalement dévolus non plus au maire mais au Président de notre nouvelle Communauté d'Agglomération sauf si la majorité des Conseils Municipaux décide d'y déroger. Ce qui est le cas, mais pour combien de temps ?

> Ci-dessous l'aire de jeux Jaurès qui prend toute son importance aux sorties d'école.

URBANISME

Par **Pierre Debue, maire-adjoint**

RÉGLEMENT ET ZONAGE

Ci-contre un 8 pages détachable Plan Local d'Urbanisme

> Ci-dessus, les deux couvertures des encarts du projet PLU des numéros 98 de juillet 2015 et 101 de mars 2016 de *La Lettre du Mesnil*.

La longue procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme entre dans sa dernière phase. Tous les documents qui le composent ont été rédigés et présentés aux personnes publiques associées : représentants des administrations de l'État, du Département, de la Région, de la communauté d'agglomération et des communes environnantes, des chambres d'agriculture, de commerce entre autres.

Ils ont fait l'objet d'une large communication auprès des Mesnilois dans *La Lettre du Mesnil* et au cours de deux réunions publiques sans oublier le site internet de la commune.

Aujourd'hui, vous trouverez dans cette *Lettre* une synthèse du document appelé à régir toutes les constructions à venir ou modifications du bâti, comme la destination des terrains : "le règlement et le zonage".

Le 26 mai dernier, le Conseil Municipal a "arrêté" le Plan Local d'Urbanisme. Cela signifie qu'il l'a validé en l'état et il est d'ores et déjà consultable par le public. Cela ne suffit pas pour qu'il soit définitif et applicable immédiatement.

Il a en effet été transmis aux personnes associées qui ont trois mois, jusqu'en septembre prochain, pour faire valoir leurs avis auxquels la commune doit répondre.

A l'issue de cette consultation, le maire demandera la nomination d'un commissaire enquêteur et ouvrira une enquête publique. Celle-ci débutera probablement au mois d'octobre. Tous nos concitoyens ayant accès à l'intégralité des documents constituant le P.L.U., pourront formuler et faire enregistrer leurs observations sur un registre d'enquête. **Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra ses conclusions qui pourront, avec les observations du public émises sur le registre d'enquête et les avis des personnes associées, entraîner des amendements au projet initial.**

Le Plan Local d'Urbanisme ainsi revu sera à nouveau présenté au Conseil Municipal qui délibérera pour l'approuver. Cette "approbation" est prévue au cours du mois de janvier 2017.

Le P.L.U., une fois approuvé, fera l'objet d'une publication et envoyé au Préfet qui aura un mois pour émettre des observations. Il sera applicable à l'issue de ce délai.

Le P.L.U., une fois approuvé, fera l'objet d'une publication et envoyé au Préfet.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Règlement (document écrit) et le Zonage (document graphique) sont destinés à réglementer l'utilisation des sols du territoire communal.

La commune est divisée en quatre zones à vocation : Urbaine (U), A Urbaniser (AU), Agricole (A) et Naturelle (N). Chacune de ces zones possède un règlement propre où sont définies les conditions de constructibilité des terrains ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées.
C'est sur la base de ces règles que seront instruits les déclarations préalables, les permis de construire, de démolir ou d'aménager.

Les dispositions du règlement et du plan de zonage sont la traduction réglementaire et spatiale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), adaptée à la réalité des différents secteurs de la commune.

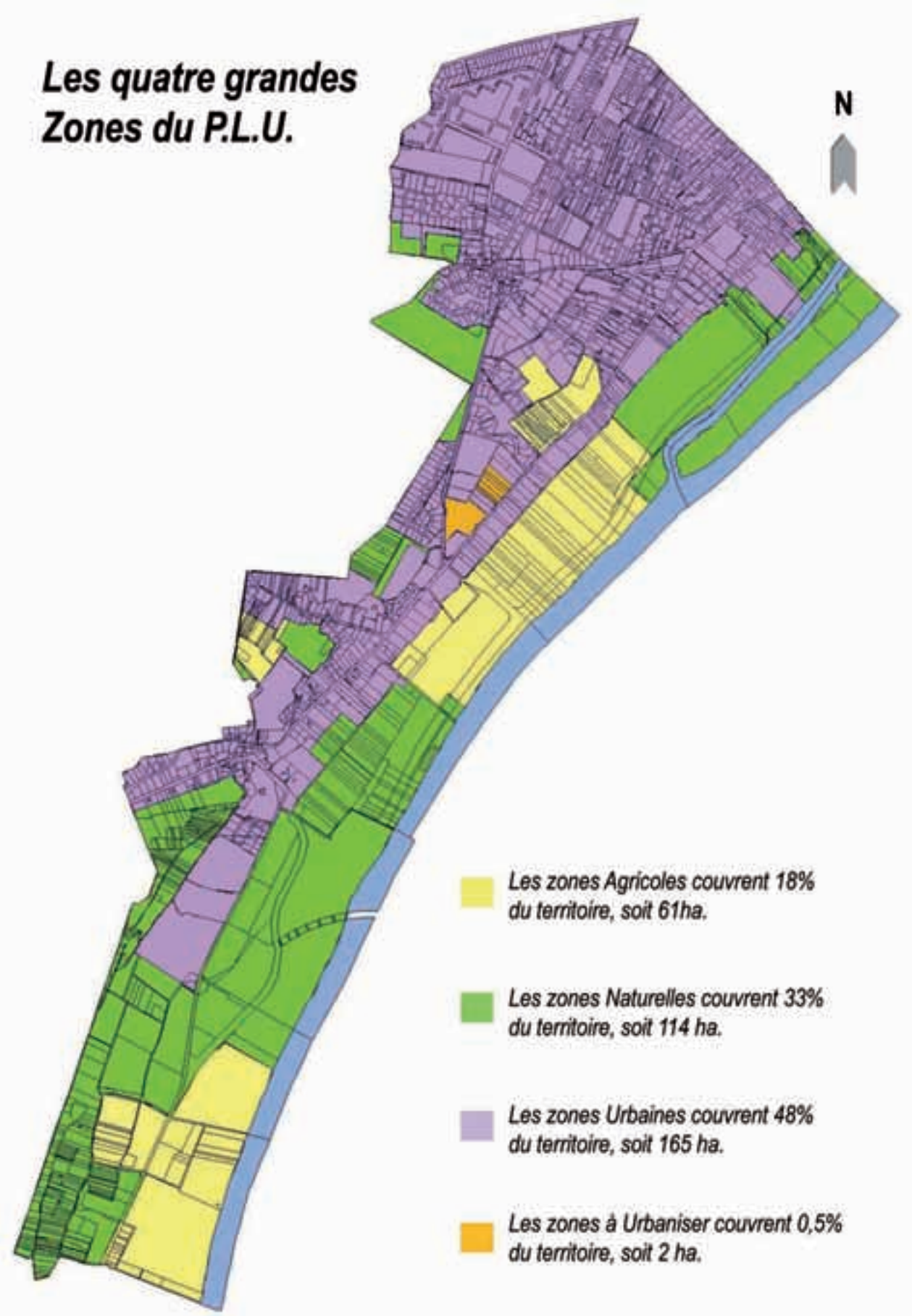
Les quatre grandes
Zones du P.L.U.
N
Les zones Agricoles couvrent 18% du territoire, soit 61ha.
Les zones Naturelles couvrent 33% du territoire, soit 114 ha.
Les zones Urbaines couvrent 48% du territoire, soit 165 ha.
Les zones à Urbaniser couvrent 0,5% du territoire, soit 2 ha.

Qu'est ce qu'un règlement de P.L.U.

Le règlement se compose, pour chaque zone, de deux sections comprenant au total treize articles :

Section 1

Articles 1 et 2 : listent les destinations du sol interdites et celles soumises à condition.

L'article R.123-9 du Code de l'Urbanisme définit neuf destinations qui peuvent être interdites : Habitat, Bureau, Commerce, Artisanat, Hébergement hôtelier, Entrepôt, Industrie, Construction nécessaire aux services publics ou d'intérêt collectif, Bâtiment agricole ou forestier. Toute destination non interdite dans l'article 1 est donc autorisée.

Section 2

Article 3 : fixe les conditions d'accès aux parcelles depuis les rues. Pour être constructible, un terrain doit avoir un accès à une voie publique ou privée permettant la circulation automobile et en état de viabilité. Cet accès doit se faire soit directement par une façade sur rue soit par l'intermédiaire d'un passage privé dont la largeur est définie dans le règlement de chaque zone.

Article 4 : précise la desserte des terrains par les réseaux (eau, assainissement, ...).

Article 5 : ne s'applique plus.

Article 6 : définit l'implantation de la construction par rapport aux voies. En fonction de la zone, la construction peut être autorisée soit à l'alignement soit en retrait d'une certaine distance. Cette distance varie selon les caractéristiques du tissu urbain de la zone.

Article 7 : détermine l'implantation de la construction par rapport aux limites des propriétés voisines. En fonction de la zone, la construction peut être autorisée soit en limite séparative soit en retrait d'une certaine distance. Cette distance varie selon les caractéristiques du tissu urbain de la zone.

Article 8 : décrit l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même parcelle. Dans chaque zone, il est défini une distance minimum entre deux constructions.

Article 9 : indique l'emprise au sol de la construction. Dans chaque zone est fixée la surface maximum qu'une construction peut occuper au sol via un pourcentage. Cette règle permet de conserver les espaces de jardins au sein de la parcelle.

Article 10 : fixe la hauteur maximale de la construction.

Article 11 : traite de l'aspect extérieur, de la qualité architecturale de la construction (matériaux, couleurs, ...).

Article 12 : détermine les normes de stationnement. Dans chaque zone, il est exigé un nombre de places de stationnement par logement. Le Plan de Déplacement Urbain de l'Île de France encadre cette règle en exigeant que le règlement du P.L.U. ne demande pas plus de deux places par logement.

Article 13 : réglemente la qualité des espaces libres en préservant voire en renforçant la présence du végétal au sein de la parcelle. Dans chaque zone est fixée une surface minimum de terre pleine via un pourcentage. Cette règle permet de conserver les espaces de jardins au sein de la parcelle.

Qu'est ce qu'un zonage de P.L.U.

Le plan de zonage comprend les éléments suivants :

Des zones réglementaires qui reçoivent une dénomination composée des lettres : U pour les secteurs urbains, AU pour les secteurs à urbaniser, A pour les secteurs agricoles et N pour les secteurs naturels. Chaque zone renvoie à un chapitre du règlement.

Des emplacements réservés qui correspondent à un terrain devant faire l'objet d'une acquisition par une collectivité publique dans le but d'y implanter un équipement public ou d'intérêt général. Le terrain devient alors inconstructible pour toute autre opération.

Des espaces boisés classés qui correspondent à des ensembles boisés ayant un rôle paysagé ou un intérêt remarquable que la collectivité souhaite conserver et protéger et sur lesquels une réglementation interdit tout changement d'affectation. Toute coupe ou abattage est subordonnée à une autorisation délivrée par l'autorité compétente. Tout défrichement est interdit.

Les Zones Agricoles et Naturelles
N
1
2
3
4
5
6
Les zones Agricoles, dites A, couvrent 18% du territoire, soit 61 ha
A
Les zones Naturelles, dites N, couvrent 33% du territoire, soit 114 ha
N
Na
Nb
Nj

Les Zones Agricoles

Avec 61 ha, les zones agricoles couvrent 18% du territoire et se situent sur la plaine, le secteur de la Butte et au nord du hameau de Carrières. Pour répondre à un des objectifs du P.A.D.D. qui est de protéger les espaces agricoles, l'ensemble des zones agricoles inscrites dans le P.O.S. ont été maintenues.

Seuls deux changements sont à noter :

- une zone classée en naturelle a été rendue à l'espace agricole car cultivée au nord du hameau de Carrières (1) ;
- une zone agricole a basculé en zone naturelle car occupée par des jardins familiaux situés face à l'Ile Laborde au niveau du secteur des Prés (2).

Le règlement a été modifié et réécrit pour prendre en compte les nouvelles réglementations nationales, en particulier pour mieux encadrer les constructions nécessaires aux exploitations agricoles. Ainsi, réglementairement, seules les constructions suivantes sont autorisées :

- les bâtiments d'exploitation nécessaires à la production agricole ;
- les constructions à usage d'habitation, dans la limite d'une construction par exploitation et d'une surface de plancher maximale de 300m², sous réserve d'être regroupées autour du siège d'exploitation ;
- les constructions nécessaires à l'accueil journalier des salariés de l'exploitation, sous réserve d'être regroupées autour du siège d'exploitation ;
- l'aménagement d'un local permettant la vente directe des produits de l'exploitation à condition que la surface affectée à l'activité de la vente directe n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- l'agrandissement ou la réhabilitation des habitations existantes pour l'aménagement de chambres d'hôtes et de gîtes ruraux à hauteur de 30% maximum de la surface de plancher existante et sous réserve d'être regroupées autour du siège d'exploitation.

(cf. les zones n°1 et 2 sur la carte)

Les Zones Naturelles

Avec 114 ha, les zones naturelles couvrent 33 % du territoire et se situent essentiellement sur la plaine, l'Ile Laborde, sous la terrasse du château de Saint-Germain, autour de l'A14 et à l'ouest et au nord du hameau le Village.

Pour répondre à certains objectifs du P.A.D.D., des évolutions sont à noter :

- pour renforcer la présence des jardins familiaux et favoriser leur développement, plusieurs zones naturelles ont été indicées en zone naturelle jardin dite Nj où la vocation des jardins familiaux est affirmée. Seuls des abris de jardins de moins de 10m² y sont autorisés (3)
- pour préserver les espaces boisés sur le secteur situé sous La Terrasse du château de Saint-Germain, le périmètre de la zone naturelle dite « La Gravillière » où les extensions des constructions existantes sont autorisées jusqu'à 80m² de surface de plancher au total (existant + extension), a été remanié pour englober uniquement les parcelles accueillant des habitations (4) ;
- la zone naturelle, dite NB, accueillant des habitations le long de la rue Jules Rein, a été transformée en zone urbaine dite UN en raison de son caractère urbain incompatible avec la vocation d'une zone naturelle (5) ;
- la zone naturelle, dite NDh, où des activités hippiques sont implantées, a été basculée en zone urbaine dite UJh en raison de son caractère incompatible avec la vocation d'une zone naturelle (6).

Le règlement a été modifié et réécrit pour prendre en compte les nouvelles réglementations nationales, en particulier pour mieux protéger les espaces naturels. Ainsi, réglementairement, seules les constructions suivantes sont autorisées :

- les constructions et installations à condition qu'elles soient strictement liées aux espaces naturels et rendues nécessaires par leur exploitation, leur entretien, leur aménagement mesuré, leur mise en valeur ou leur gardiennage ;
- les constructions et ouvrages à usage d'équipements d'intérêt général dont la localisation est liée à des impératifs techniques et sous réserve qu'ils soient jugés compatibles avec le site et qu'ils ne portent pas atteinte au caractère de la zone.

(cf. les zones n°3, 4, 5 et 6 sur la carte)

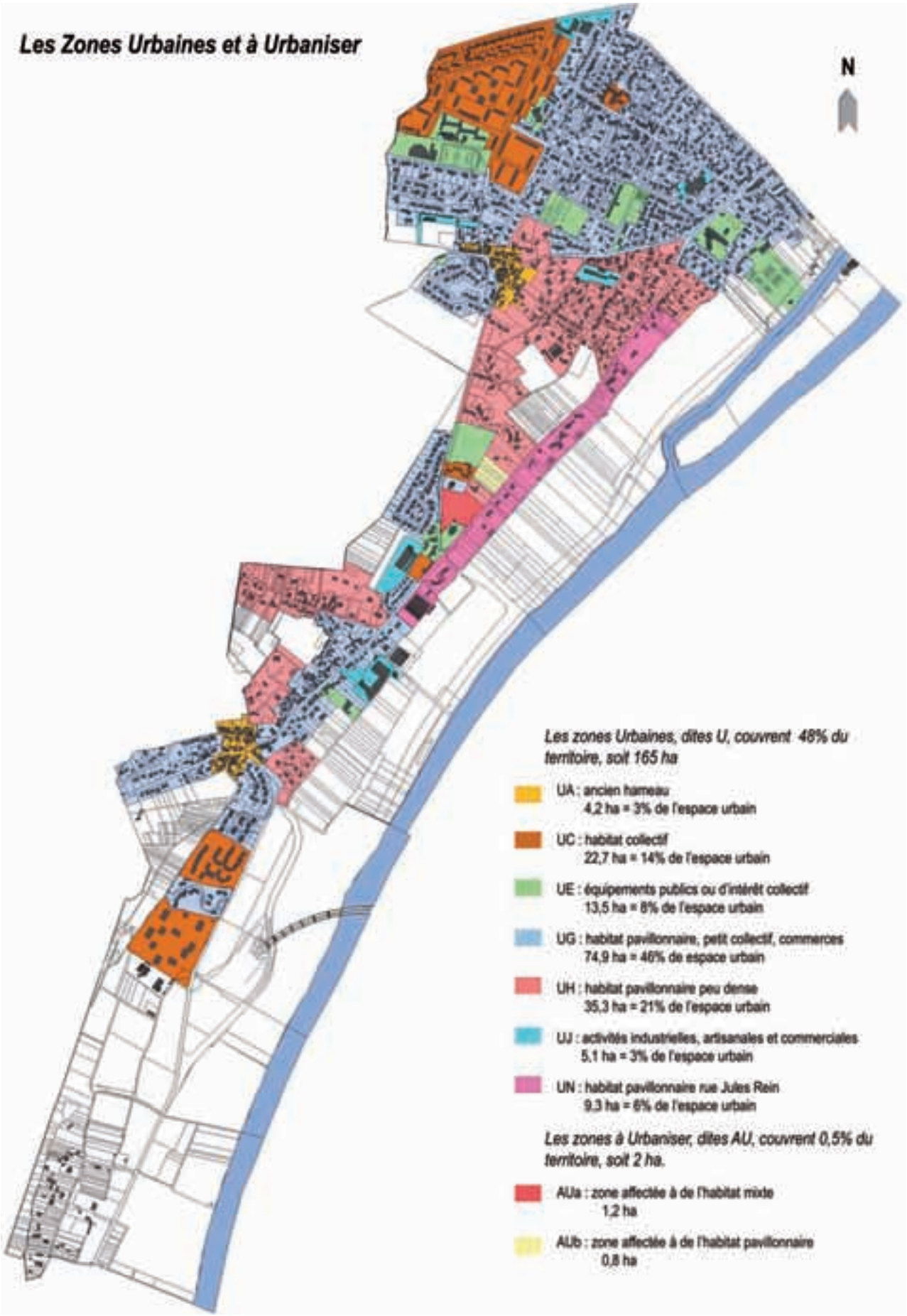
Les Zones Urbaines et à Urbaniser
N
Les zones Urbaines, dites U, couvrent 48% du territoire, soit 165 ha
UA : ancien hameau
4,2 ha = 3% de l'espace urbain
UC : habitat collectif
22,7 ha = 14% de l'espace urbain
UE : équipements publics ou d'intérêt collectif
13,5 ha = 8% de l'espace urbain
UG : habitat pavillonnaire, petit collectif, commerces
74,9 ha = 46% de espace urbain
UH : habitat pavillonnaire peu dense
35,3 ha = 21% de l'espace urbain
UJ : activités industrielles, artisanales et commerciales
5,1 ha = 3% de l'espace urbain
UN : habitat pavillonnaire rue Jules Rein
9,3 ha = 6% de l'espace urbain
Les zones à Urbaniser, dites AU, couvrent 0,5% du territoire, soit 2 ha.
AUa : zone affectée à de l'habitat mixte
1,2 ha
AUb : zone affectée à de l'habitat pavillonnaire
0,8 ha

Les Zones Urbaines

Avec 165 ha, les zones urbaines couvrent 48% du territoire. Le zonage a été légèrement remanié en fonction des types d'habitat dominants, et ce, dans le but de faciliter la lecture des zones. Au total, il existe sept zones qui ont chacune leur spécificité :

- UA correspond aux deux anciens hameaux : le Village et Carrières sous Bois. Le zonage actuel a été maintenu. Avec 4,2 ha, elle totalise 3% de l'espace urbain. Au niveau du règlement, les règles actuelles ont été conservées afin de préserver le caractère de l'habitat ancien.

- UC correspond à l'habitat collectif principalement situé sur le plateau et au niveau de l'allée Le Nôtre. Le zonage actuel a été maintenu. Avec 22,7 ha, elle totalise 14% de l'espace urbain. Les constructions comprises entre la RD 308 et la rue des Tilleuls ont basculé dans cette zone afin de permettre une évolution urbaine de ce site. La zone à urbaniser, dite NAUH, rue du Général Leclerc, a été intégrée dans cette zone suite à son urbanisation. Au niveau du règlement, les règles actuelles ont été conservées avec quelques assouplissements pour permettre d'éventuelles opérations de rénovation.

- UE accueille les équipements publics ou d'intérêt collectif. Il s'agit d'une nouvelle zone avec un règlement spécifique afin d'encadrer les évolutions des équipements d'intérêt collectif et leur éventuelle création. Avec 13,5 ha, elle totalise 8% de l'espace urbain. Il s'agit des groupes scolaires, de la crèche, de l'hôtel de ville, de la salle Georges Brassens, du stade Jules Rein, du cimetière, du Club de Tennis du Mesnil-le-Roi, de la maison de retraite Champfleur.

- UG correspond à l'habitat pavillonnaire, quelques petits collectifs et les commerces situés notamment avenue de la République. Le zonage actuel a été maintenu. Avec 74,9 ha, elle totalise 46% de l'espace urbain. Les sous secteurs de cette zone ont été supprimés en raison de la disparition de l'article 14 portant sur le coefficient d'occupation des sols et l'article 5 portant sur la taille minimum d'un terrain pour être constructible. L'ensemble des règles actuelles a été en grande partie conservé pour assurer une densité maîtrisée.

- UH correspond à l'habitat pavillonnaire peu dense. Le zonage actuel a été maintenu. Avec 35,3 ha, elle totalise 21% de l'espace urbain. Les sous secteurs de cette zone ont été supprimés en raison de la disparition de l'article 14 portant sur le coefficient d'occupation des sols et l'article 5 portant sur la taille minimum d'un terrain pour être constructible. L'ensemble des règles actuelles a été conservé pour limiter la densification et pour prendre en compte le risque des mouvements de terrains avec la présence de carrières.

- UJ correspond aux activités industrielles, artisanales et commerciales implantées ponctuellement sur le territoire communal. Il s'agit notamment du pôle commercial Maurice Berteaux et des activités commerciales situées entre l'avenue de Poissy et la rue du Haut de la Girouette. Le zonage actuel a été maintenu. Avec 5,1 ha, elle totalise 3% de l'espace urbain. Les deux zones naturelles dites NDh liées à des activités hippiques ont été intégrées dans cette zone avec la création d'un sous secteur UJh où seules les installations sportives et de loisirs liées aux activités hippiques et les constructions nécessaires au bon fonctionnement de ces installations sont autorisées. Au niveau du règlement, les règles actuelles ont été conservées avec quelques assouplissements pour permettre d'éventuelles rénovation et/ou extension modérée.

- UN correspond à l'habitat pavillonnaire rue Jules Rein. Il s'agit d'une nouvelle zone urbaine qui correspondait à la zone NB du P.O.S. Avec 10,2 ha, elle totalise 6% de l'espace urbain. L'ensemble des règles de cette ancienne zone NB a été conservé pour assurer la protection paysagère de ce site.

Les Zones à Urbaniser

Avec 2 ha, les zones à urbaniser couvrent 0,5% du territoire et 1,1% de l'espace urbain. Leur superficie a fortement diminué passant de plus de 8 ha à seulement 2 ha en raison de l'intégration de plusieurs zones à urbaniser dans les zones urbaines suite à leur urbanisation.

Aujourd'hui, Le Mesnil-le-Roi compte uniquement deux zones à urbaniser affectées à l'habitat. Elles se situent toutes deux rue Jules Rein à proximité de la salle polyvalente Georges Brassens. Ces deux sites apparaissent aujourd'hui pour la commune, comme une réelle opportunité de permettre le développement de la ville sur elle-même à moyen terme. Il s'agit, en effet, de diversifier l'offre de logements afin de favoriser de véritables parcours résidentiels, de répondre aux besoins actuels en matière d'habitat et d'anticiper les besoins de demain.

La première zone, dite AUa, d'une superficie de 1,2 hectare, qui se situe entre la rue Jules Rein et la rue du Général Leclerc est destinée à un programme mixte de logements. La seconde zone, dite AUb, d'une superficie de 0,8 ha, située le long de la rue Jules Rein, est destinée à accueillir un programme de logements individuels. Ces deux zones font l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation – OAP - pour guider leur urbanisation. Chacune de ces zones possède un règlement propre qui est en corrélation avec l'OAP.

Néanmoins, deux contraintes majeures sont à prendre en compte sur ces sites :

- ce secteur est concerné par un risque de mouvements de terrain en raison de la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées. La présence et l'emplacement de carrières conditionneront l'implantation des constructions ;
- ce secteur compte une topographie assez pentue avec une inclinaison orientée Nord / Sud avec une pente entre 10% et 15%.

Société Urballiance - Conseil en Urbanisme et en Aménagement

INONDATIONS

Par **Pierre Debue, maire-adjoint**

> Aire du Clos, un spectacle désolant

> Les jardins familiaux se retrouvent aussi sous l'eau

La commune **FAIT FACE**

Les 2, 3 et 4 juin derniers resteront marqués d'une pierre noire dans les annales de notre commune.

JEUDI 2 JUIN : LA CRUE INÉLUCTABLE

Dès le matin les prévisions communiquées au Mesnil sont pessimistes : les cotes relevées à la station de Chatou sont en hausse constante. La crue sera forte, supérieure à celle de 1982 (cote 25,72). Cela signifie : une montée des eaux au moins jusqu'à la place du Tir - les habitations, situées à un niveau inférieur y compris les premiers immeubles du Belloy, seront touchées.

Au fil des heures se profile un schéma type 1955 (cote 26,66) plus grave encore.

L'activation du plan communal de sauvegarde est décidée à compter du 3 juin au matin. Les instructions fixant le rôle de chaque service municipal sont élaborées, les moyens recensés, l'évacuation du bétail de la plaine communale organisée.

VENDREDI 3 JUIN : CATASTROPHE AGRICOLE

Plaine maraîchère quasiment recouverte suite à la montée très forte des eaux dans la nuit. Le plan de sauvegarde est mis en place avec la cellule de crise opérationnelle.

9H30 : RÉUNION DE LA CELLULE DE CRISE

Composée d'élus, de la directrice générale des services, de la directrice adjointe, des responsables des services, du responsable du centre de secours, du commissaire de police de Sartrouville, du responsable d'ERDF et de celui des routes départementales, elle organise :

• Une permanence 24h/24 avec un élu et un fonctionnaire municipal. Elle est chargée de renseigner les appelants, du suivi des appels, des demandes d'assistances, de la saisine et de la coordination des moyens d'assistance, des liaisons avec la Préfecture et les Administrations ou services extérieurs, de la tenue d'une main courante et du recensement des personnes sinistrées.

• La distribution d'un avis aux populations concernées par le risque d'inondation avec recommandations et coordonnées téléphoniques de la cellule de crise joignable 24h/24. Avis mis sur le site internet de la commune.

• Un recensement immédiat des personnes vulnérables et visite de chacune d'entre elles par la responsable du C.C.A.S.

• La préparation d'un gymnase au centre sportif avec matériels de couchage et de restauration pour l'accueil et l'assistance d'éventuels sinistrés.

• Le recensement du matériel nécessaire pour les interventions d'assistance ou d'évacuation à effectuer en zone inondée avec bateaux mis à disposition par le club nautique.

• La mobilisation de l'ensemble du personnel et des élus avec établissement d'un tableau de service pour la cellule de crise et prévision des rappels nécessaires.

• La prise en charge le lundi 6 juin des élèves de maternelle du Clos de la Salle qui ne pourront être gardés par leurs parents en classes élémentaires, et si nécessaire l'évacuation totale de l'école.

• Les contacts avec la maison de retraite Champsfleur et la prévision des recours aux services hospitaliers pour la prise en compte des personnes, notamment âgées le nécessitant.

• Une permanence médicale d'astreinte avec la Maison de Santé pluridisciplinaire avec un médecin volontaire.

• Le recours aux associations avec réponse positive, particulièrement : la Croix rouge, le secours catholique, l'ASMR… pour aider les secours et les sinistrés.

> La plaine maraîchère sous les eaux… une saison catastrophe pour les exploitants agricoles.

> Le maraîcher Jean-Claude Guéhennec avec Michel Montfermé, conseiller municipal

> La salle omnisports prête à accueillir des sinistrés

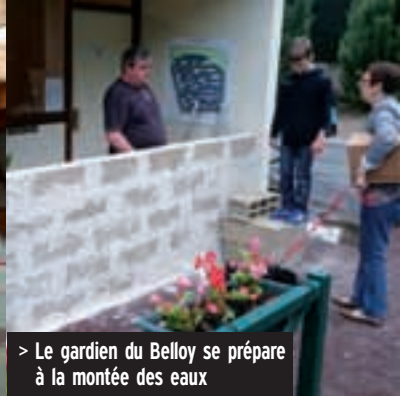

> Le gardien du Belloy se prépare à la montée des eaux

• La suppression de l'ensemble des activités sportives et culturelles dans les structures de la rue des Grands Champs avec fermeture des complexes sportifs et parkings réservés à l'accueil des réfugiés et aux véhicules déplacés des zones sinistrées.
• La fermeture de la RD 159 et l'instauration d'une déviation par la RD 157 a été instaurée par la Direction Générale des Routes.
• L'avis des coupures d'électricité pouvant intervenir brutalement, dans les résidences placées en P.P.R.I. préparé avec ERDF.

16H : NOUVELLE RÉUNION DE LA CELLULE DE CRISE

Vérification du caractère opérationnel des dispositions précitées. Les personnels informés par leurs responsables, tous volontaires seront tous réunis à 18h pour un point sur la situation, leurs fonctions et l'organisation des astreintes et rappels.

19H/22H : 1ÈRE ÉQUIPE DE PERMANENCE DE LA CELLULE DE CRISE EN PLACE

Peu d'appels, sans affolement de la population. L'inquiétude porte surtout sur les véhicules et la nécessité de les éloigner du secteur inondable, ou sur l'alimentation en électricité.

22H/05H : ÉQUIPE DE PERMANENCE DE NUIT EN RELÈVE

Avec la directrice générale des services et un élu. Peu d'appels, pas d'affolement. Un point est fait avec E.R.D.F, les services de secours et le service départemental des routes. L'ensemble des services peut intervenir à tout moment. La montée des eaux semble se ralentir, aucune demande d'assistance n'est enregistrée, ni par la cellule, ni par les services de secours. L'eau ne passe au-dessus de la RD 159 qu'en limite du Mesnil-le-Roi et du Pecq.

SAMEDI 5 JUIN
5H : RELÈVE DE LA PERMANENCE

Crue stabilisée. L'eau s'arrête au ras de la RD 159, sauf en limite du Pecq, rendant la circulation des véhicules dangereuse. La voie restera barrée. Le chemin du Clos de La Salle est sec. Mais infiltrations de l'autre côté par capillarité. Sur les terres cultivées et la prairie communale la hauteur des eaux est importante ; elles recouvrent même l'intérieur des serres en début de coteau. Des poissons sont visibles en surface. **Pour le maraîchage la catastrophe est totale.**

10H : RÉUNION DE LA CELLULE

La crue a atteint apparemment son point culminant au soulagement de la population menacée. Mais la décrue prendra plusieurs jours. Chacun des acteurs fait un point : aucune mesure ultime n'a dû être prise. Pas d'évacuation, pas de coupure de courant importante, pas de problème d'ordre public.
L'astreinte des personnels et les mesures relatives pour le groupe scolaire du Clos de La Salle, le lundi 6 juin sont maintenues. Un avis de situation est diffusé à la population de la zone de crue et sur le site de la ville.

15H30 : NOUVELLE RÉUNION DE LA CELLULE

Niveau des eaux définitivement stable. Décision prise de ne maintenir qu'un dispositif allégé. Les appels continueront à être reçus et leur suivi assuré au numéro de la permanence de crise, mission assurée par un élu.

DIMANCHE 5 JUIN : PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

L'élu assurant la veille de crise a relevé 17 appels.

LUNDI 6 JUIN : MESURES ADMINISTRATIVES

La demande d'inscription de la commune en état de catastrophe naturelle et l'évaluation des dommages sont lancés.

> Après la décrue, des jeunes sensibles à la catastrophique écologique sont venus spontanément au secours des carpes piégées dans les trous d'eau...

[LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec le Plan Communal de Sauvegarde, la mise en place des dispositifs de secours et d'assistance à la population, en coordination avec les services de secours, de l'État, du Département, des eaux, de E.R.D.F., de la maison de santé et de tous les acteurs qui ont été contactés pour apporter leur appui, a pu être testée. Des enseignements en ont été retenus et seront intégrés dans le Plan de Sauvegarde.

École maternelle des Peupliers

BELLES FÊTES de fin d'année

La rédaction a fixé sur toile quelques rencontres enfantines de ce dernier trimestre scolaire. Des moments magiques où se mêlent joie et rire. Ces événements ont débuté avec la ferme Tiligolo qui s'est invitée à la crèche et nos petits citadins ont joué les apprentis fermiers en découvrant les bébés animaux qui gambadent allègrement… Puis place aux fêtes de fin d'année dans les cours d'écoles où rondes multicolores, danses, chorales se succèdent dans une ambiance enjouée et conviviale… Après les spectacles, les stands de jeux, de maquillage fourmillent d'enfants impatients mais joyeux.

La crèche Aglaé

RENCONTRES ENFANTINES

École maternelle Jean Jaurès

École maternelle Clos de la Salle

École élémentaire Clos de la Salle

CENTER IMMOBILIER

www.centerimmo.fr

Transaction
Location
Gestion
Estimations gratuites

5, av. Général de Gaulle
78600 Maisons-Laffitte

Face au R.E.R

Tél.: 01.39.12.22.32
centerimmo@free.fr

Résidence médicalisée dans le parc de Maisons Laffitte

Le Belvédère

Ambiance familiale et chaleureuse

- Accueil des personnes âgées valides et dépendantes
- Infirmières diplômées d'État
- Kinésithérapeutes

23bis, av. Eglé - MAISONS LAFFITTE

01 34 93 38 00
lebelvedere@wanadoo.fr

LA NORMANDE

NETTOYAGE GENERAL
BUREAUX - IMMEUBLES

FÉDÉRATION ENTREPRISES DE PROPRETÉ

ADHÉRENT N° 404

PARQUETS - MOQUETTES
SOLS PLASTIQUES & VITRES

TÉL : 01 39 15 41 80
FAX : 01 39 15 36 02
lanormande.net@orange.fr

109, rue des Côtes - BP N° 99 - 78600 Maisons-Laffitte

RESTAURANT - CREPERIE "LA BONNE HUMEUR"

Dans un cadre rustique, une ambiance sympathique, venez déguster crêpes et bolées.
Terrasse d'été

Salles Climatisées

Menus Déjeuners

01 39 62 84 08

14, place du Marché
Ouvert tous les soirs et du mercredi au samedi midi

AUGU Vérandas Fermetures

Vous protège du bruit, du froid, de l'effraction

01 30 74 42 44
www.augu-fermetures.com

ISOLATION
Fenêtres PVC-ALU-MIXTE
Fenêtres Bois traditionnelles
Volets
Portes d'entrées
Sas d'entrées

CONFORT
Vérandas à vivre
Espaces 3vie
Pergolas
Stores
Portails – Clôtures
Portes de garage
Interphone
Automatismes

SECURITE
Portes blindées
Portes de pavillon sécurisées
Serrures de sécurité
Remplacement de cylindres
Vidéo - Alarme
Coffres Forts

Visitez nos 2 showroom : 55 bd Gambetta à Poissy / 45 rue de Poissy à St Germain en Laye

ESPACE DECO

Aménagements Paysagers & Urbains

Etudes & Réalisations

Entretien, Elagage
Arrosage automatique,
Maçonnerie, Dallage
Clôtures, Voirie
Pavage

9, chemin de la Chapelle - Zone artisanale Saint-Antoine - Ennery 95300 Cergy-Pontoise Tél : 01 30 30 53 58 - Fax : 01 30 30 11 50

www.espacedeco.com

Par **Philippe Dugard, maire-adjoint**

Un carrefour amélioré POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Nous sommes régulièrement saisis par les riverains des problèmes de circulation et de stationnement rue de l'église et au carrefour Romilly-Marne.

Les aménagements existants donnent à ce quartier une partie de son caractère villageois, mais l'accroissement du trafic, le non-respect de la vitesse et l'incivilité croissante des automobilistes nous ont amenés, comme d'ailleurs dans d'autres secteurs du Mesnil, à rechercher une amélioration significative de la situation et de la sécurité.

Nous avons successivement :

- Rencontré à différentes reprises les riverains de ces voies étroites de l'ancien village pour réfléchir ensemble aux adaptations souhaitables et réalisables, noté leurs remarques et suggestions.
- Missionné un géomètre pour préciser les emprises foncières, la limite des domaines publics et privés notamment des trottoirs et espaces verts face à l'église.
- Installé des dispositifs de comptages rues du Général Leclerc, Carnot et Romilly afin d'enregistrer le nombre et la vitesse des véhicules empruntant chaque jour ces voies dans les deux sens.
- Demandé à un maître d'œuvre d'établir un plan d'aménagement du site en fonction des dispositions arrêtées, de tous les paramètres et de la réglementation de la circulation des véhicules et des piétons en agglomération.

Selon la règle, nous avons consulté trois entreprises spécialisées en travaux routiers.

L'analyse des propositions a permis d'attribuer le marché. Les travaux sont programmés pour la période estivale, compte tenu de la diminution du trafic.

Ils entraîneront vraisemblablement des désagréments dans la vie quotidienne des Mesnilois mais nous comptons sur leur compréhension car l'objectif final est de leur offrir ainsi qu'aux riverains en premier lieu, un cadre plus sécurisé et plus agréable.

Nous sommes conscients que cet aménagement ne réglera pas les difficultés de stationnement qui font actuellement l'objet d'une analyse approfondie sur l'ensemble de la commune.

Par **Anne-Lise Auffret, maire-adjoint**

Les CM1 sensibilisés aux **SECOURS D'URGENCE !**

Le 13 mai dernier, 2 pompiers intervenaient dans nos écoles afin d'expliquer aux 9-10 ans comment se comporter en cas d'urgence. Un public attentif et surtout averti qui a impressionné les professionnels du secours à la personne !

"*Je sais, je sais !*", les doigts se lèvent rapidement, les uns sont impatients de répondre, les autres hésitants, certains se coupent la parole et les réponses fusent dans la classe devant des animateurs ravis d'avoir un auditoire aussi enthousiaste et informé ! Guillaume Desproges, moniteur national 1ers secours du Centre de Secours de Houilles et Arnaud Tripied, tous deux pompiers professionnels et volontaires au Centre d'Incendie et de secours du Mesnil-le-Roi, animent cette matinée de sensibilisation.

Ils expliquent aux élèves de Mme Rinkowski du Clos de la Salle et de Mmes Lelay et Cocu de Jean Jaurès comment réagir en cas d'accident survenant à la maison, pourquoi garder son calme, donner des informations précises pouvant aider les secours à intervenir rapidement mais aussi quels numéros d'urgence composer et pourquoi. "*Les enfants sont très attentifs et nous sommes toujours surpris de leur maturité et de leur approche sur des sujets aussi délicats que le thème des premiers secours* indique Guillaume Desproges. *Ce sont d'excellents ambassadeurs auprès des adultes et ce sont eux bien souvent qui rappellent leurs parents à l'ordre sur des consignes de sécurité basiques !* ".

Mais les secouristes ne restent pas uniquement dans l'abstrait et passent rapidement à la pratique en invitant les enfants à assister à une démonstration d'utilisation d'un défibrillateur. Les élèves participent avec enthousiasme, ils sont attentifs aux gestes précis des formateurs et sont tous volontaires lorsque ces derniers leur proposent de reproduire devant leurs camarades ce qu'ils ont observé.

L'heure de formation est vite passée, les enseignantes sont ravies de cette intervention dont l'attrait pédagogique n'est plus à démontrer. Une seconde séance a eu lieu le 22 juin dans les mêmes classes pour que les enfants s'entraînent à la pratique de ces gestes qui peuvent sauver une vie.

[LE SAVIEZ-VOUS ?

Fort du succès de ces interventions dans nos écoles, un programme construit sur l'année scolaire 2016-2017 est en cours de réflexion entre les professionnels des secours, les enseignants, et la mairie du Mesnil-le-Roi.

Par **Marie de Merlis et Anne-Lise Auffret**
Maires-adjoints

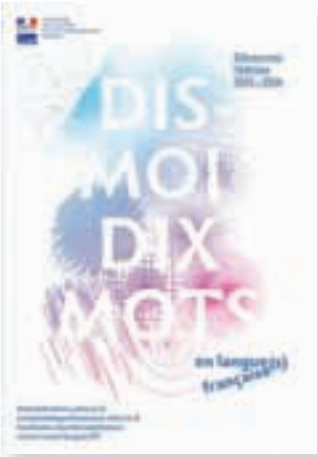

DIS-MOI DIX MOTS
UN VIF SUCCÈS

Le Samedi 28 mai, la pluie et l'orage n'ont pas arrêté les 80 participants - dont une quarantaine d'enfants - à venir au centre Georges Brassens pour jouer avec les mots et participer à cet événement culturel en faveur de la langue française et de la francophonie au Mesnil-le-Roi.

Isabelle Chevallier-Marchal a orchestré cette manifestation en présentant les différents ateliers qu'elle a animés : classe de CM2 de l'école Jean Jaurès - la bibliothèque, puis les élèves de CM1 de l'école du Clos de La Salle ont joué des saynètes sur les mots.

Ensuite, les choses sérieuses sont arrivées avec la dictée "Pivot". Cinq enfants et trois adultes ont brillamment réussi cet exercice inter-génération qui a laissé la place ensuite à un lâcher de ballons suivi d'un goûter convivial et joyeux clôturant l'après-midi.

Nous tenons à remercier très sincèrement pour leur engagement tous ceux qui se sont impliqués pour que ce moment soit une grande réussite et nous vous donnons rendez-vous en 2017.

Citons : *Isabelle Chevallier-Marchal (Atelier Arts et Lettres), la classe de CM1 de Marie-Laure Rinkowski (Le Clos de la Salle), la classe de CM2 d'Estelle Buhler (Jean-Jaurès) et Amélie Jachet (Bibliothèque Émile Littré).*

Dictée "Pivot"

"Bienvenue à tous petits et grands qui participez de bon cœur à cette dictée organisée pour la première fois au Mesnil-le-Roi. Dans ce texte se sont cachés quelques adjectifs hypocrites, de sadiques accords du participe passé, un e dans l'o discret et plusieurs accents circonflexes vivement opposés à la réforme de l'orthographe. Un mot composé retors, mais point de subjonctif récalcitrant. Une fois déjoués ces traquenards linguistiques, et même si certains d'entre vous font preuve d'une excentricité hors pair en matière d'orthographe, chantons à tue-tête, car ici pas de bonnet d'âne ni de piquet. Le verre de l'amitié et un lâcher de ballons nous attendent pour clore allègrement cette soirée ! "

Texte élaboré par L'Atelier des Arts et Lettres.

FESTIV'ÉTÉ sur Seine

Du samedi 2 au vendredi 24 juillet 2016, cap sur l'Île de la commune à Maisons-Laffitte Du sable, des palmiers, des transats... du sport, des loisirs, des concerts... les vacances près de chez vous !

Vous voulez suivre toute l'actualité FESTIV'ÉTÉ ?
festivetesurseine
Programme sur le site des deux communes.

FESTIV'ÉTÉ, première édition, est proposé par le Service Jeunesse des Villes de Maisons/Mesnil. Cet événement intergénérationnel organisé dans un cadre verdoyant, convivial et sécurisé permettra à tous de venir se détendre en famille ou entre amis.

TOUS LES JOURS DE 10H À 18H, ACTIVITÉS LUDIQUES À GOGO !

Kart à pédales, trampoline, parcours de motricité pour les 2/5 ans, piscines à balles, structures gonflables, baby-foot, billard, jeux de société...
Des sportifs chouchoutés : aviron, Penchak Silat, aïkido, basket, rugby, tir à l'arc, beach-volley, football de plage, tennis de table...
Des activités artistiques avec initiations à la danse "Country", à la "Breakdance", découvertes des danses urbaines, du Graff ou "Pixel Art", théâtre, jeux de rôles, ateliers de maquillage théâtral...
Si vous rêvez de danser au bord de l'eau, guinguette et thé dansant sont pour vous.
Et pour bronzer malin, "partez en livre" avec les Bibliothèques municipales de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi.

CINQ RENDEZ-VOUS MUSICAUX

Samedi 2 juillet à 20h : concert d'ouverture (accès libre).
Samedi 9 juillet à 19h : concert rock (accès libre).
Dimanche 10 juillet à 14h : concert avec l'Alliance Musicale (accès libre).
Mercredi 13 juillet à partir de 20h : soirée dansante sur le thème *Années 80*. Feu d'artifice (accès libre).
Samedi 23 juillet de 12h /2h du matin : journée de clôture et concerts (entrée 15 €).

BILLETERIE

Entrée (sauf 23 juillet) :
2 €/jour/personne - gratuit pour les enfants de moins de 3 ans. Pass famille mensuel : 25 €
Samedi 23 Juillet
La Colloc Beach : 15 € (journée + concert).
Prévente en ligne : https://lydia-app.com/collect/lacolloc-beach-2016
Billetterie sur place sous réserve des places disponibles

Pour tout renseignement
Service Jeunesse Maisons-Mesnil
6, rue du Fossé - Maisons-Laffitte
01 39 12 24 75
inscription@espace-jeunesse.com

Par **Janick Chevalier, maire-adjoint**

Démonstrations, découvertes, animations. Une journée familiale pour une rentrée "tout sport" à ne pas manquer.

LE SPORT en fête

Organiser un événement culturel ou sportif en partenariat avec les associations locales, et réunissant le plus grand nombre possible de Mesnilois, est un concept qui a démarré l'an dernier avec les festivités très réussies autour du 300ème anniversaire de la mort de Louis XIV.

Il se poursuit cette année autour des sports dispensés sur notre commune le :

Samedi 24 septembre 2016
De 9h à 18h – Complexe sportif
Rue des Grands champs

C'est en adéquation avec tous les rendez-vous sportifs et suivis par beaucoup d'entre nous comme la coupe Davis, l'Euro football, le Tour de France, les jeux olympiques d'été au Brésil et au Mesnil l'ouverture du terrain synthétique Maurice Rein que le thème du sport a été retenu.

La ville mettra **"les sports"** à l'honneur pendant toute cette journée et en toute convivialité avec un style kermesse... Les activités sont organisées afin que chacun puisse y trouver le plaisir d'y participer.

LE MATIN, GRANDE FOULÉE DÉGUISÉE

Rendez-vous sur le parking du complexe sportif, rue des Grands champs dès 9h30, prévoyez dès maintenant votre déguisement pour apporter une note colorée et amusante à la manifestation. Le départ se fera par groupe de 10 à 20 personnes.

Cette "épreuve" sportive sera parsemée de petits obstacles affrontés et franchis sans aucune difficulté. En passant par le stade Pierre Taranne, les participants circuleront en ville, pour se retrouver dans les allées de la forêt. Ce défilé sera encadré par les pompiers aidés des bénévoles des associations.

LE MIDI, RESTAURATION SUR PLACE

À partir de midi, déjeuner champêtre avec barbecue et crêpes pour les petits et grands gourmands. Une buvette permettra une pause désaltérante…

L'APRÈS-MIDI, JEUX ET DÉMONSTRATIONS

Entre 13h et 18h, dans un esprit de convivialité, les adhérents, les professeurs, les bénévoles offriront au public des démonstrations sportives, des jeux découvertes… et inviteront les spectateurs à s'initier gratuitement à telle ou telle activité sportive.

Alors… n'hésitez pas !
Retenez sur vos agendas la date du 24 septembre ! Venez nombreux, venez découvrir le Mesnil sportif.

Tribune libre ◆◆◆

Les tribunes sont l'expression libre des groupes du conseil municipal ; leurs propos n'engagent en rien la commune du Mesnil-le-Roi.

Agir ensemble pour le Mesnil

Impressions !

"S'il y a une seule collectivité à conserver, c'est la commune parce que ce sont les seuls élus à portée d'engueulades !"

Cette remarque récente de Gérard Larcher, Président du Sénat, aux maires de notre secteur, donne tout son sens au mandat que nos concitoyens nous ont confié.

"M. le maire, que fait la mairie contre les inondations ?" - "Le cimetière est une désolation avec toute l'herbe qui l'envahit, qu'attendez-vous ?" (Après les pluies torrentielles de juin). - *"Il y a un nid de poule dans la chaussée devant chez moi" - "Le chien de mon voisin aboie dès que je passe" - "Les sacs poubelles sont éventrés, que faites-vous?" - "Il me faut absolument un logement car je veux rester au Mesnil"*… La liste serait longue… Elle reflète la vie quotidienne de notre commune, les préoccupations et le tempérament de chacun. Elles sont souvent, et paradoxalement, un bol d'air parmi les paperasses administratives qu'il faut assumer chaque jour et qui consomment beaucoup trop de temps.

Les élus ont certes l'ambition de conduire à terme des projets, de gérer sérieusement leur commune, mais leur première mission est de prêter attention aux attentes justifiées des uns et des autres en veillant à l'intérêt général, de créer ou de faciliter les liens entre les personnes, d'animer ce "Vivre Ensemble" qu'on galvaude trop souvent.

Gérard Larcher souligne à juste titre que cette responsabilité leur échappe lorsque les centres de décision s'éloignent des citoyens. Or, les réformes accumulées depuis des années visent à réduire le champ et les moyens d'action des petites communes devenues anachroniques dans la mégapole parisienne à venir, au nom d'impératifs économiques et géopolitiques.

Cette réalité semble inéluctable et il nous appartient d'en réduire l'impact pour que chacun apprécie de vivre au Mesnil.

Heureusement, s'il y a des récriminations normales, mes collègues et moi recevons souvent des témoignages de satisfaction, des suggestions, qui justifient notre engagement au service de tous.

Bonnes vacances à tous.

Serge Caseris

Tous Unis pour le Mesnil

Où en sommes-nous en matière de sécurité publique ? C'était la première phrase de notre rubrique de juin 2015…
Un an après que s'est-il passé ? Rien.

Vous pouvez dormir sur vos deux oreilles braves gens, il ne se passe absolument rien au Mesnil-le-Roi !

Si : un évènement et de taille a modifié nos habitudes de conduite : un ralentisseur a été installé rue Jules Rein… C'est vous dire le niveau d'importance accordé à la sécurité dans notre ville.

En revanche, une somme considérable a été attribuée à la rénovation du terrain de football de la rue du Général Leclerc…

Nous avons déjà un terrain de football, boulevard Pasteur, mais il est déjà utilisé au moins deux heures par semaine !!! Vous vous rendez-compte ? Deux heures par semaine et encore, quand nos équipes jouent "à domicile"… Sinon, il n'y a personne. Le terrain étant interdit aux enfants et autres adolescents qui voudraient se divertir, il a été jugé qu'il est préférable de les laisser traîner dans les rues ou les planter devant un écran de vidéo ou de télévision afin de bien les intoxiquer avec les âneries qui nous sont présentées tous les jours. Mais surtout on ne piétine pas la pelouse.

Donc on investit dans un deuxième terrain, qui lui aussi d'ailleurs ne sera pas ouvert au public. Et l'investissement de ce deuxième terrain représente 4 ans de salaire d'un gardien de la paix qui pourrait nous être fort utile (indispensable ?) en ces temps difficiles.

Jules César avait raison : *"panem et circenses"* c'est-à-dire donnons au peuple du pain et des jeux, et nous, les dirigeants, aurons les mains libres pour faire ce que nous voulons.

Que faire… laissons la ville s'endormir et construisons vite un ralentisseur, il ne se passera rien.

Et si nous construisions un troisième terrain de football ? Nos (Vos) impôts vont monter, il n'y a aucune entreprise nouvelle qui s'installe au Mesnil-le-Roi : quel gâchis.

L'équipe de Tous Unis pour le Mesnil vous souhaite d'excellentes vacances d'été.

Mieux Vivre Ensemble au Mesnil

Quel avenir pour notre ville ?

Nous vivons un printemps particulier car il concentre des évènements qui pèseront lourd sur les évolutions de notre ville dans les années à venir.

D'abord les évènements climatiques exceptionnels qui ont conduit au débordement de la Seine à une époque de l'année particulièrement pénalisante pour les maraichers qui exploitent les 60 ha de zones agricoles du Mesnil. Nous soutenons tous les mesnilois qui ont eu à souffrir de cet épisode. La Seine s'est rappelée à notre souvenir de façon brutale mais pas imprévisible ; le Plan de Prévention des Risques d'Inondation identifiait bien les zones qui ont été touchées et nous pouvons nous réjouir qu'elles soient restées inconstructibles dans notre nouveau Plan Local d'Urbanisme ! Il va également falloir tirer les enseignements de cette crue pour réfléchir aux modalités d'aménagement des berges de Seine, mais nous restons favorables à la réalisation de ce projet.

Ensuite le PLU pour lequel nous avons voté favorablement car nous partageons la volonté de conservation du caractère spécifique de notre "village" qui est au centre de ce Plan, même si nous pensons qu'il aurait pu être plus ambitieux concernant le développement économique et les zones qui y sont dédiées. Nous pensons que le Mesnil, avec ses 51% de territoire agricole et naturel entre Seine et forêt, présente un potentiel touristique "de proximité" au sein d'une Région Parisienne qui va se densifier ; il faut développer cet atout avec persévérance et inventivité durant les années à venir.

Le PLU a également défini les emplacements des futures constructions collectives qui nous sont nécessaires pour répondre aux obligations et pour proposer à nos jeunes des logements abordables et adaptés. Nous veillerons à ce que tous les soins soient apportés à la qualité de ces constructions et à leur intégration dans le tissu existant : habitat mixte et "éco-quartiers" doivent en être les orientations principales, en s'appuyant sur la concertation avec les personnes concernées. Ces nouveaux aménagements dans certains de nos quartiers doivent également être l'occasion de redessiner des "centres de quartiers", à défaut d'un centre-ville unique, avec des lieux de convivialité à proximité des lieux d'activité (commerces, ..) et des réseaux de transports collectifs plus denses, y compris durant le week-end.

Enfin, la mise en place opérationnelle de la "Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine", qui aura des effets visibles pour les mesnilois dès 2017 avec le ramassage communautaire des déchets. Le Mesnil est une petite composante de cet ensemble de 340 000 habitants et ne compte que 2 représentants sur les 92 élus siégeant au nouveau Conseil communautaire. Au milieu de la rivalité des "grandes villes" de la CASGBS, nous devons prendre toute notre place pour défendre nos spécificités de cité agri-urbaine, et rester ouverts aux opportunités de mise en commun de services aux habitants.

Nous sommes à votre écoute pour partager vos points de vue sur ces questions particulièrement déterminantes pour notre avenir commun.

Nous vous souhaitons un bel été.

Frédéric LUZI & Martine POYER

mieuxvivreensembleaumesnil@gmail.com.

Juillet

> Du samedi 2 au dimanche 24
Activités tout public avec **Festiv'Été**
Ile de la commune • Maisons-Laffitte

> Mercredi 13
Fête nationale
Barbecue, buvette, bal, feu d'artifice
20h/1h • Parking salle omnisports

Août

> Mercredi 24
Séance **Ciné plein air,**
avec le conseil départemental des Yvelines.
Au programme un film d'aventures
Jurassik World de Colin Trevorrow
20h • Boulodrome

Septembre

> Du samedi 3 au samedi 17
Exposition *L'église, son histoire, ses fêtes*
Bibliothèque Émile Littré

> Samedi 3
Forum des associations
9h30/13h30 • Salle omnisports

> Samedi 17
Conférence *L'église et son histoire* par Serge Caseris
16h/17h • Église Saint-Vincent
Concert tout public
20h30 • Église Saint-Vincent

> Dimanche 18
Visites guidées de l'église
14h/17h

> Samedi 24
Le Mesnil sportif avec la journée
Le sport en fête
9h/18h • Complexe sportif

Octobre

> Samedi 1er
L'Odysée d'Homère revisitée avec la Cie des Arches
20h30 • Centre Georges Brassens

> Dimanche 2
24ème édition de
la Mesniloise, relais en V.T.T.
R.D.V. rue du Général Leclerc

> Du jeudi 6 au dimanche 9
L'U.S.C.A. organise sa **foire aux vêtements d'hiver**
Centre Georges Brassens

> Samedi 15 et Dimanche 16
3 petites pièces en 1 acte de Marivaux,
avec la Cie Scène 92
Samedi 20h • Dimanche 15h
Centre Georges Brassens

Novembre

> Samedi 5
Anne Queffelec en concert,
avec l'association Les Bretons
20h30 • Georges Brassens

> Du samedi 5 au dimanche 13
L'église Saint-Vincent s'expose en peintures et photos
Salle d'expositions Georges Brassens

> Vendredi 18
Concert avec l'ensemble
de cuivres Kabrass
20h45 • Centre Georges Brassens

> Samedi 19 et Dimanche 20
Salon du chocolat, organisé par le Lions Club
Centre Georges Brassens

Mairie du Mesnil-le-Roi

1, rue du Général Leclerc - 78600 Le Mesnil-le-Roi
Téléphone 01 34 93 26 00 - Télécopie 01 39 62 21 10
Courriel : mairie@ville-lemesnilleroi.fr
www.lemesnilleroi.com

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX MARIÉS

MAI 2016

07 François DELANNOY et Claire JACQUEMART
07 Christophe CHARLES et Anne-Laure VIDIL
14 Sébastien BRUNEL et Jennifer BELLAND
28 Olivier GIGOT et Chantal BRÈS

JUIN 2016

04 Jean-François VOLTZ et Caroline DECOOL

BIENVENUE AUX NOUVEAU-NÉS

MAI 2016

11 Lorenzo LOPES PINSON
15 Louise OSSWALD
18 Valentin COSSALTER
18 Alban COSSALTER
24 Alice GAIGNARD MEDEIROS

TOUTES NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES

MARS 2016

31 Yvonne BUNEL *veuve de PAIX de CŒUR*

MAI 2016

09 Emilie AUBERTIN
15 Denise DANET
17 Jean-Pierre ANDRAULT
21 Françoise DUCROCQ *veuve COLAS*
21 Latifa HOSNI *épouse FERCHICHI*
31 Claudine EUSTACHE *veuve HOYAU*

JUIN 2016

04 Maria DA ASCENSAO *épouse DA ROCHA MARTINS*
07 Claude MILLOT
10 Jeannine BOUILLEZ *épouse FLUTTE*

Pharmacies de garde

Dimanches et jours fériés

Juillet

03	Pharmacie Sfar	Sartrouville	01 39 13 57 62
10	Pharmacie des loges	Maisons-Laffitte	01 39 62 20 33
14	Pharmacie Moreno	Sartrouville	01 39 13 54 91
17	Pharmacie de la Place Nationale	Sartrouville	01 39 15 20 25
24	Pharmacie de Longueil	Maisons-Laffitte	01 39 62 05 33
31	Pharmacie des Tanneries Royales	St-Germain-en-Laye	01 34 51 33 92

Août

07	Pharmacie Principale	Maisons-Laffitte	01 39 62 01 09
14	Pharmacie Leclercq	St-Germain-en-Laye	01 34 51 00 25
15	Pharmacie Moreno	Sartrouville	01 39 13 54 91
21	Pharmacie Remadi	Sartrouville	01 39 14 35 33
28	Pharmacie de la Gare	Sartrouville	01 39 14 23 74

Septembre

04	Pharmacie Cardelain	Sartrouville	01 39 13 75 15
11	Pharmacie Guéhennec	Le Mesnil-le-Roi	01 39 62 43 66
18	Pharmacie Moreno	Sartrouville	01 39 13 54 91
25	Pharmacie du Mesnil	Le Mesnil-le-Roi	01 39 62 05 00

POUR LES NUITS
Commissariat de Police - 01 34 93 17 17

Urgences : 15 - 18

Urgences Centre Hospitalier des Courses :
01 30 86 36 22

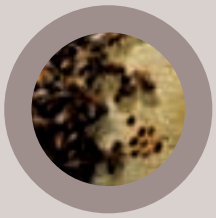

S.O.S. essaim

Il n'est pas rare qu'au printemps des abeilles voyageuses quittent leur essaim pour en fonder un autre dans votre jardin, dans les conduits de votre cheminée, derrière vos volets... Depuis plusieurs années les Pompiers ne sont plus habilités à se déplacer pour vous en débarrasser.

Les abeilles, pollinisateurs indispensables pour l'équilibre de notre écosystème sont des espèces protégées qu'il faut sauvegarder. Des apiculteurs locaux se mobilisent. Vous pouvez les contacter par téléphone en cas d'émigration d'essaim à votre domicile.

Nathalie Herault - 01 39 12 14 30
Pierre Jouaneau - 06 15 27 74 89
Cédric Pousseur - 06 60 45 20 62

AGENCE DU CENTRE

Maisons Laffitte

40 ans d'expérience à votre service

Achat - Vente - Location - Estimation - Gestion

8 - 10 avenue du Général de Gaulle - 78600 Maisons-Laffitte

Tél : 01 39 62 12 21 - agenceducentretransac@gmail.com - www.agence-centre.fr

SARL A.D.P. 2000

Siège social : 65 bis, avenue Marceau - 78600 LE MESNIL-LE-ROI

Agencement Décoration Peinture

Depuis + de 15 ans

QUALIBAT 6111 et 6121

Intérieur - Extérieur / Entreprises - Particuliers

Papier peint - Ravalement - Revêtement sols et murs

Show-room sur rendez-vous - (Exclusivement réservé à notre clientèle)

Retrouvez-nous sur www.adp2000.fr

Tél : 01 34 93 71 08 Fax : 01 34 93 47 68 Mail : adp2000@wanadoo.fr

BOITEUX

Maison fondée en 1857

Pompes funèbres - Marbrerie

Ecoute • Accompagnement • Respect

3, rue du Souvenir (en face du cimetière)

78600 MAISONS-LAFFITTE

01 39 62 00 27

-10%*

Organisation complète d'obsèques

Contrat d'obsèques

Tous travaux de cimetière/Entretien annuel

Transport en France et à l'étranger

PERMANENCE FUNERAIRE :

24h/24 - 7j/7

* sur présentation de cette publicité (conditions en magasin)

MAISONS-LAFFITTE • HOUILLES • SARTROUVILLE

Vous recherchez des produits d'une extrême fraîcheur, vous aimez la qualité, alors n'hésitez pas...

LES JARDINS DU MESNIL

Un Univers de Fraîcheur

Horaires d'ouverture : • Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
• Sans interruption vendredi et samedi de 8h30 à 19h30 • Le dimanche de 8h30 à 13h00

45, rue Maurice Berteaux - 78600 MESNIL LE ROI

01 39 12 17 31 - www.lesjardinsdumesnil.fr

PARKING GRATUIT